

MEMBRES ELUS
MEMBRES PRESENTS
MEMBRES VOTANTS

17
16
17

ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 20 MAI 2026

Sous la présidence de M. Pierre KOWALCZYK, Président

Le vingt mai deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué par courriel en date du six mai deux mille vingt-six, s'est réuni en Mairie.

PRESENTS : MM. KOWALCZYK Pierre ; DARMIAN Serge, CANTUS Vincent, LARSONNIER Franck, MATHIS Jean-Claude ; RIALLOT Gilles ; BUCCI Joseph ; MYOTTE-DUQUET André
MMES. CHARAZAC Nathalie ; PLACIDI Monique ; PAIN Amandine ; SOCALA Marie ; REINHARDT Renée ; LEFORT Marie Anne ; LASINSKI Carole ; WEBER Monique ;

ABSENT EXCUSE : M. ROCK Jean-Baptiste

PROCURATION : M. ROCK Jean-Baptiste pour M. DARMIAN Serge

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BUCCI Joseph

1.a – ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président explique que le Conseil d'Administration doit, dès sa constitution, élire en son sein un Vice-Président.

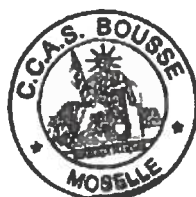
Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Madame CHARAZAC Nathalie se porte candidate aux fonctions de Vice-Présidente.

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L.123-6,

Le Conseil d'Administration procède à l'élection du Vice-Président au scrutin secret.

A l'unanimité, Madame CHARAZAC Nathalie est élue Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de BOUSSE.



Fait et délibéré à BOUSSE,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 21 mai 2026

Le Président,
Pierre KOWALCZYK,

MEMBRES ELUS
MEMBRES PRESENTS
MEMBRES VOTANTS

17
16
17

ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 20 MAI 2026

Sous la présidence de M. Pierre KOWALCZYK, Président

Le vingt mai deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué par courriel en date du six mai deux mille vingt-six, s'est réuni en Mairie.

PRESENTS : MM. KOWALCZYK Pierre ; DARMIAN Serge, CANTUS Vincent, LARSONNIER Franck, MATHIS Jean-Claude ; RIALLOT Gilles ; BUCCI Joseph ; MYOTTE-DUQUET André
MMES. CHARAZAC Nathalie ; PLACIDI Monique ; PAIN Amandine ; SOCALA Marie ;
REINHARDT Renée ; LEFORT Marie Anne ; LASINSKI Carole ; WEBER Monique ;

ABSENT EXCUSE : M. ROCK Jean-Baptiste

PROCURATION : M. ROCK Jean-Baptiste pour M. DARMIAN Serge

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BUCCI Joseph

1.b – DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT

L'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le Conseil d'Administration peut donner délégation de pouvoirs à son Président.

Monsieur le Président précise que ces délégations s'inscrivent dans une démarche de bon fonctionnement des services et dans un souci de réactivité. Il indique par ailleurs, que les décisions prises sur cette base sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil d'Administration et qu'il sera rendu compte à chacune des réunions du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (art. R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

Le Conseil d'Administration,

VU l'article R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

A l'unanimité,

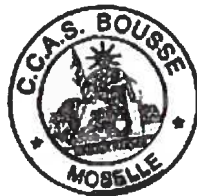
- **DECIDE** de donner délégation de pouvoirs à Monsieur le Président dans les matières suivantes et pour la durée du mandat :

1. Attribution des prestations afin d'aider en urgence certaines familles nécessiteuses de la localité. Ces prestations seront délivrées sous forme de bons alimentaires au vu de l'enquête émanant de l'assistance sociale et dans la limite des crédits inscrits au budget ;

.../...

2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ;
3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. Conclusion de contrats d'assurance ;
5. Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du CCAS et des services qu'il gère ;
6. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
7. Exercice au nom du CCAS des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration.
8. Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2.

- **AUTORISE** le Président à consentir par arrêté, une délégation de signature sur les matières déléguées, à la Vice-Présidente.



A large, handwritten signature in blue ink, which appears to be "Pierre Kowalczyk", is written over the text area.

Fait
Fait et délibéré à BOUSSE,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 21 mai 2026

Le Président,
Pierre KOWALCZYK,

MEMBRES ELUS	17	ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
MEMBRES PRESENTS	16	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
MEMBRES VOTANTS	17	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 20 MAI 2026

Sous la présidence de M. Pierre KOWALCZYK, Président

Le vingt mai deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué par courriel en date du six mai deux mille vingt-six, s'est réuni en Mairie.

PRESENTS : MM. KOWALCZYK Pierre ; DARMIAN Serge, CANTUS Vincent, LARSONNIER Franck, MATHIS Jean-Claude ; RIALLOT Gilles ; BUCCI Joseph ; MYOTTE-DUQUET André
MMES. CHARAZAC Nathalie ; PLACIDI Monique ; PAIN Amandine ; SOCALA Marie ;
REINHARDT Renée ; LEFORT Marie Anne ; LASINSKI Carole ; WEBER Monique ;

ABSENT EXCUSE : M. ROCK Jean-Baptiste

PROCURATION : M. ROCK Jean-Baptiste pour M. DARMIAN Serge

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BUCCI Joseph

2.a – CONTRIBUTION SOLLICITEE PAR LE FDAJ (Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes)

M. Le Président présente la demande de contribution volontaire sollicitée par le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2026.

Il explique que ce dispositif a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés.

D'après le bilan 2025 portant sur les aides attribuées au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes, sur le Territoire couvert par la Commission de Thionville, et géré par la Mission Locale du Nord Mosellan, aucun jeune de la Commune de Bousse n'a bénéficié de ce dispositif l'année passée.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de ne pas verser de contribution au FDAJ pour l'année 2026.



Fait
Fait et délibéré à BOUSSE,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 21 mai 2026

Le Président,
Pierre KOWALCZYK,